

Charte Éco-Responsable du laboratoire PMMH

(Votée par le laboratoire et adoptée par le conseil de laboratoire le 5 mars 2025)

Préambule

Face à l'urgence climatique confirmée par les rapports successifs du GIEC¹, le Laboratoire de Physique et Mécanique des Milieux Hétérogènes (PMMH) s'engage à réduire son empreinte carbone en intégrant des pratiques éco-responsables dans ses activités de recherche, d'enseignement et d'administration. Conscients de notre rôle dans la production et la diffusion des connaissances, nous voulons assumer nos responsabilités et contribuer à la protection de l'environnement. Par cette charte, nous définissons des actions concrètes pour réduire nos émissions de CO₂ et sensibiliser notre communauté scientifique aux enjeux environnementaux.

1. Sensibilisation et formation aux enjeux climatiques

Le PMMH s'engage à intégrer les considérations environnementales dans la vie du laboratoire à travers des actions de sensibilisation et de formation :

- Mesurer ses émissions de CO₂ tous les deux ans. Cette évaluation orientera les discussions sur nos pratiques et la révision de cette charte.
- Inviter régulièrement des membres du GDR 1.5² ou des experts en changement climatique à donner des séminaires.
- Organiser des réunions informelles pour présenter et discuter des articles scientifiques ou des rapports sur l'impact environnemental de la recherche.
- Encourager les membres du laboratoire à prendre en compte l'impact écologique des projets ou organisations qu'ils dirigent (ANR, ERC, CNRS, conférences) et à privilégier des événements à faible empreinte carbone, en choisissant des lieux adaptés et en favorisant les déplacements par des moyens de transport respectueux de l'environnement.
- Soutenir des critères d'évaluation des carrières réduisant l'importance des conférences internationales éloignées au profit de l'impact scientifique global.

2. Mobilité et déplacements

Les déplacements constituent une part importante des émissions de gaz à effet de serre du PMMH. Nous nous engageons à :

- Limiter les déplacements en avion : privilégier le train pour les trajets de moins de six heures et éviter les vols pour des séjours de moins d'un jour.
- Encourager la visioconférence pour les réunions courtes (jurys de thèse, HDR) lorsque des participants devraient prendre l'avion.
- Demander aux instances de tutelle (ESPCI, universités, CNRS) de faciliter la réservation de billets de train en Europe, y compris les trains de nuit et en première classe, et de permettre le covoiturage pour les déplacements professionnels.

3. Gestion des équipements et des ressources

La gestion des équipements informatiques et expérimentaux est un levier important pour réduire notre empreinte carbone. Le PMMH adoptera les mesures suivantes :

- Allonger la durée de vie des ordinateurs, écrans et autres équipements en priorisant les réparations avant tout nouvel achat.
- Organiser régulièrement (environ une fois par an) des journées de maintenance, de réparation et de nettoyage pour les ordinateurs, disques durs et boîtes e-mail.
- Créer un espace de stockage partagé pour le matériel inutilisé, afin de faciliter le partage des ressources et l'inventaire des équipements disponibles (ordinateurs, écrans, etc.).

1 <https://www.ipcc.ch/>

2 <https://labos1point5.org/le-gdr>

- Privilégier l'achat de matériel d'occasion via la Bourse aux Matériels du CNRS et envisager des options de location avant d'acheter du matériel neuf.
- Allouer une partie du budget à des garanties prolongées lors de l'achat de nouveaux équipements pour prolonger leur durée d'utilisation.

4. Réduction des émissions liées au calcul scientifique

Le PMMH reconnaît l'impact environnemental du calcul scientifique et s'engage à :

- Privilégier l'utilisation des centres de calcul nationaux.
- Éteindre les clusters de calcul lorsqu'ils ne sont pas utilisés afin de limiter la consommation énergétique.
- Sensibiliser les utilisateurs à une gestion éco-responsable des ressources de calcul et de stockage.

5. Consommation et événements

Pour réduire l'impact environnemental des événements organisés par le laboratoire, nous mettrons en œuvre les pratiques suivantes :

- Offrir systématiquement une option végétarienne lors des buffets et éviter la vaisselle jetable.
- Encourager le recours à des traiteurs proposant de la vaisselle réutilisable et des options alimentaires durables.

6. Requêtes auprès des tutelles (ESPCI, universités, CNRS)

Pour mettre pleinement en œuvre ces engagements, le PMMH appelle ses tutelles à :

- Améliorer les performances énergétiques des locaux dans le cadre de leurs engagements.
- Intégrer des critères de durabilité dans les marchés publics d'équipement et demander aux fournisseurs d'estimer les émissions de CO₂ liées à la production des matériaux.
- Mettre en place des outils de gestion des missions permettant de suivre les émissions de CO₂ liées aux déplacements et de promouvoir les transports publics à empreinte carbone modérée.